

République française
.....
Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
.....
**Commune de
CERVEN**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVENS

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le 20/03/2023

ID : 074-217400530-20230314-D202303_07-DE



SEANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2023 à 20 H

Convocation
du 09/03/2023

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : - 13
Quorum : ----- 07
Présents : --- 10

Absents : ----- 03
Pouvoirs : ----- 02
Votants : ----- 12

VOTE

Pour : ----- 12
Contre : ----- 00
Abstentions : -- 00

L'an deux mil vingt-trois le 14 mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENs dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaient présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEAU Baptiste / CHATEL Christophe/ DECOMBARD Coralie/ KELLER Sophie/ LEYDIER Serge/MASSON Thibault/ PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents excusés : FAVRAT Florent/ Ruta NOEL/ SANDRAL Linda/

Procurations : Ruta NOEL à Coralie DÉCOMBARD/ Linda SANDRAL à Gil THOMAS

Secrétaire de séance : M. Thierry PROFFIT

OBJET : Projet d'implantation d'une résidence séniors et actifs aux Lanches « les prairies de Lucy ».

Affaires foncières

Délibération N°2023-07

**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise

Le : 20/03/2023

Reçue en Préfecture

Le : 20/03/2023

Mise en ligne sur le site
de la commune

Le : 20/03/2023

Le Maire Gil THOMAS



LE MAIRE RAPPELLE aux conseillers que lors de la séance du conseil municipal du 11 janvier 2022 Mme LACROIX avait présenté son projet d'implantation d'une résidence pour séniors autonomes et actifs « les prairies de Lucy », au lieu-dit - aux Lanches - à Cervens.

Le conseil avait alors émis un avis favorable à la poursuite des négociations pour la réalisation de ce projet induisant la cession par la commune d'un ténement d'environ 5000m² à Mme LACROIX.

LE MAIRE PRESENTE donc au conseil municipal le plan de masse du projet fourni par l'architecte de Mme Lacroix et IL DEMANDE au conseil de l'autoriser à mandater un géomètre afin d'effectuer le bornage du ténement d'une emprise approximative de 4500m² qui sera cédé à Mme LACROIX pour la réalisation de ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

⇒ AUTORISE le Maire à :

- MANDATER un géomètre afin d'effectuer le bornage du ténement d'environ 4500 m² à céder à Mme LACROIX, nécessaire à son projet de construction d'une résidence séniors autonomes et actifs « les prairies de Lucy » aux Lanches.
- À SIGNER tout document se rapportant à ce dossier dans l'attente de l'établissement de l'acte notarié de cession qui sera établi auprès d'un notaire et qui fera l'objet d'une délibération spécifique en temps voulu.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS

Le secrétaire
Thierry PROFFIT

